



Contrat de travail après un cae

Par mille_old, le 31/10/2007 à 10:16

Bonjour,

j'ai été embauché avec comme contrat de travail un CAE de six mois qui a été renouvelé jusqu'à son maximum à savoir deux ans. Aujourd'hui mon employeur me propose un C.D.D de 6 mois, a-t-il le droit ?

De plus, je me demande si je rentrerais dans les conditions du CAE, je suis diplômé bac + 5, il s'agit de mon premier emploi.

Dans l'attente de votre réponse,

Vous remerciant par avance.

Cordialement